

S'inscrire sur les listes électorales : avec quel justificatif d'identité ?

Pour vous inscrire sur une liste électorale, vous devez fournir un justificatif d'identité. Le justificatif à fournir dépend notamment de la liste électorale sur laquelle vous voulez vous inscrire : liste électorale d'une commune ou liste électorale consulaire.

Élections

Inscription sur les listes électorales

[Inscription d'office à 18 ans](#)

[Nouvelle inscription](#)

[En cas de déménagement](#)

[Inscription d'un citoyen européen](#)

[Inscription d'une personne devenue française](#)

Opérations de vote

[Papiers d'identité pour voter](#)

[Carte électorale](#)

[Déroulement du scrutin](#)

[Vote par procuration](#)

[Vote d'un Français de l'étranger](#)

Élections et référendums

[Présidentielle](#)

[Législatives](#)

[Européennes](#)

[Municipales](#)

[Départementales – Régionales](#)

[Referendum](#)

Selon que vous êtes **français ou** que vous avez la **nationalité d'un autre pays membre de l'Union européenne**, vous ne devez pas fournir le même type de justificatif.

Vous devez fournir un des documents suivants :

Carte d'identité française, valide ou périssable depuis moins de 5 ans au jour du dépôt de votre demande

[Justificatif d'identité à usage unique](#) valide. Ce justificatif s'obtient après avoir [créé votre identité numérique France Identité](#), à l'aide d'une carte d'identité « au format carte bancaire », d'un compte France Connect et de l'application France Identité (à télécharger sur votre téléphone)

Passeport français, valide ou périssable depuis moins de 5 ans au jour du dépôt de votre demande

[Vous pouvez vous inscrire en ligne ou avec un formulaire](#).

Vous devez fournir une preuve de votre nationalité française et une preuve de votre identité :

1^{er} justificatif : la preuve de votre nationalité

Vous devez fournir un acte de naissance de moins de 3 mois(copie intégrale ou extrait avec filiation).

Si vous n'en avez pas, vous pouvez fournir :

Soit une déclaration d'acquisition de la nationalité française à votre nom enregistrée par l'administration, ou, si vous n'en avez pas, une attestation de cette déclaration délivrée par le ministre de l'intérieur à votre demande, à celle de votre représentant légal ou à la demande d'une administration publique française

Soit une ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française ou, si vous n'en avez pas, une attestation constatant l'existence de ce décret

Soit un certificat de nationalité délivré par le greffe du tribunal ou une copie du décret de naturalisation (qui prend effet à la date de sa notification)

2^d justificatif : la preuve de votre identité

Vous devez fournir un des documents suivants :

Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photo, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire

Carte d'identité d'élu local (en cours de validité) avec photo, délivrée par le représentant de l'État

Carte vitale avec photo

Carte du combattant (en cours de validité) avec photo, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre

Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photo ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photo

Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photo

Carte d'identité (en cours de validité) avec photo ou carte de circulation (en cours de validité) avec photo, délivrée par les autorités militaires

Permis de conduire

Permis de chasser (en cours de validité) avec photo, délivré par l'ONCFS

Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

À savoir

Vous pouvez vous [inscrire en ligne ou avec un formulaire](#).

Si vous avez la nationalité d'un autre pays membre de l'Union européenne, vous devez fournir une preuve de votre identité et une attestation écrite.

1^{er} justificatif : preuve de votre identité

Soit une carte nationale d'identité (en cours de validité)

Soit un passeport (en cours de validité)

Soit un titre de séjour (en cours de validité)

2^d justificatif : attestation écrite

Vous pouvez rédiger cette attestation à l'aide de ce modèle de document :

À savoir

Vous pouvez vous inscrire en ligne ou avec un formulaire.

- Déclaration sur l'honneur pour un électeur européen

Si vous êtes français et que vous résidez à l'étranger, vous pouvez vous inscrire sur une liste électorale consulaire.

Pour cela, vous devez fournir un document prouvant votre identité.

Vous devez fournir un des documents suivants :

Carte d'identité française valide ou périmée depuis moins d'un an, au jour du dépôt de votre demande d'inscription

Passeport français valide ou périmé depuis moins d'un an, au jour du dépôt de votre demande d'inscription

À savoir

Vous pouvez vous inscrire en ligne ou avec un formulaire.

Vous devez présenter un document prouvant votre nationalité française et un document prouvant votre identité :

1^{er} document : preuve de votre nationalité

Vous devez fournir 1 des documents suivants :

Soit un certificat de nationalité française

Soit un décret de naturalisation

2^d document : preuve de votre identité

Vous devez fournir 1 des documents suivants :

Soit un document officiel (valide) délivré par une administration publique française.

Il doit comporter vos nom, prénom, date et lieu de naissance, votre photo.

Il doit indiquer l'autorité administrative qui vous l'a délivré, la date et le lieu où il vous a été délivré.

Soit une carte (en cours de validité) délivrée lors de votre inscription au registre des Français de l'étranger et une carte d'immatriculation consulaire (en cours de validité)

Soit un document (en cours de validité) délivré par un pays de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Il doit comporter vos nom, prénom, date et lieu de naissance, votre photo (au format portrait).

Il doit indiquer l'autorité administrative qui vous l'a délivré, la date et le lieu où il vous a été délivré.

À savoir

Vous pouvez vous inscrire en ligne ou avec un formulaire.

Questions – Réponses

- S'inscrire sur la liste électorale en mairie : quel justificatif de domicile ?
- S'inscrire sur une liste électorale consulaire : quel justificatif de domicile ?

Toutes les questions réponses

Pour en savoir plus

- Justificatif d'identité à usage unique

Source : France Identité

- Comment créer son identité numérique France Identité

Source : France Identité

Où s'informer ?

- Si vous votez en France :
Mairie

- Si vous votez à l'étranger :
Ambassade ou consulat français à l'étranger

Services en ligne

- [Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote](#)
Téléservice
- [Demande d'inscription sur les listes électorales](#)
Formulaire
- [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales](#)
Téléservice
- [Élections européennes : demande d'inscription d'un citoyen européen](#)
Formulaire
- [Élections municipales : demande d'inscription d'un citoyen européen](#)
Formulaire
- [Déclaration sur l'honneur pour un électeur européen](#)
Modèle de document

Et aussi...

Textes de référence

- [Code électoral : articles L9 à L15-1](#)
Conditions d'inscription sur une liste électorale
- [Arrêté du 16 novembre 2018 relatif aux justificatifs d'identité et de domicile pour s'inscrire et pour voter en mairie](#)
Justificatif d'identité (articles 1 et 4)
- [Arrêté du 29 août 2018 fixant la liste des pièces justificatives à fournir pour s'inscrire sur une liste électorale consulaire](#)
- [Arrêté du 20 juillet 2007 sur les listes électorales consulaires et les opérations électorales à l'étranger](#)
Justificatifs en cas de nationalité française obtenue depuis peu (article 8)
- [Instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires](#)



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00